

Monsieur Michel BARNIER
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Réf. HS/TD/2024-11-06-INO

Paris, vendredi 15 novembre 2024

Monsieur le Premier Ministre,

Les inondations qui ont durement touché le Sud-Est de la France du 16 au 20 octobre derniers ont provoqué des dégâts considérables, pour lesquels la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ne sera pas suffisante.

En effet, de nombreux ouvrages publics (voiries, ouvrages d'art, murs de soutènement), qui ne sont pas assurables, ont été lourdement endommagés. Le coût de leur réparation va frapper durement nos collectivités locales, et en particulier les plus modestes d'entre elles.

Dans ce contexte et à l'occasion de la discussion du PLF, nous avons soutenu un amendement (N° II-CF719) visant à porter les moyens alloués à la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales (DSEC) à 100 millions d'euros, contre 40 millions prévus par le PLF. Cet amendement, qui a été largement adopté en Commission des Finances ainsi qu'en Commission des Lois, est la condition pour disposer des moyens nécessaires à la reconstruction. **Aussi, nous souhaitons vivement qu'il soit retenu par le Gouvernement.**

Nous attirons également votre attention sur le mauvais signal que constituerait une ponction des recettes sur les collectivités, tel que le prévoit le PLF. En effet, les communes sinistrées vont se tourner vers les collectivités départementales et régionales pour rechercher un concours financier. Si la situation budgétaire du pays appelle des efforts, il serait inconcevable de les faire supporter aux collectivités dont les budgets vont être mis à contribution pour soutenir ces communes, souvent rurales. **Aussi, nous vous demandons d'exonérer les collectivités concernées (Conseils départementaux de l'Ardèche, de la Loire, de la Haute-Loire, de la Lozère, du Rhône, Métropole de Lyon et Métropole de Saint Etienne) afin de ne pas pénaliser les solidarités territoriales.**

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Liste des députés signataires :

Hervé SAULIGNAC, Député de l'Ardèche

Fabrice BRUN, Député de l'Ardèche

Pierrick COURBON, Député de la Loire

Andrée TAURINYA, Députée de la Loire

Sylvie BONNET, Députée de la Loire

Antoine VERMOREL-MARQUES, Député de la Loire

Jean-Pierre TAITE, Député de la Loire

Sophie PANTEL, Députée de la Lozère

Boris TAVERNIER, Député du Rhône

Marie-Charlotte GARIN, Députée du Rhône

Sandrine RUNEL, Députée du Rhône

Jean-Luc FUGIT, Député du Rhône

Idir BOUMERTIT, Député du Rhône